

Les samedis des Archives

Atelier du 17 mars 2018 et du 6 octobre 2018 (mise à jour :
décembre 2020)

Faire une recherche immobilière grâce aux hypothèques



Table des matières.

La documentation hypothécaire	4
Présentation	4
Qu'est-ce que l'hypothèque ?	4
Quels sont les actes qui font l'objet de la formalité hypothécaire ?	4
Comment faire des recherches dans la documentation hypothécaire ?	5
Où est conservée la documentation hypothécaire ?	6
Dans quels cas utiliser la documentation hypothécaire ?	6
Un peu d'histoire	7
Avant la Révolution : de multiples tentatives non abouties	7
La Révolution : la naissance de la publicité	7
Après 1800	7
Mode d'emploi	9
Les registres composant la documentation hypothécaire	9
Un cas particulier : la conservation des hypothèques de Tours	10
Les conservations des hypothèques en Indre-et-Loire	10
Les registres d'ordre	11
Le registre indicateur de la table alphabétique	11
La table alphabétique	13
Le répertoire des formalités	15
Les registres des formalités	17
Les registres des inscriptions hypothécaires	17
Les registres des transcriptions des actes translatifs de propriété d'immeubles	19
La numérotation des registres des transcriptions	19
Mener une recherche	22

J'ai les références de transcription.	22
Où trouver les références de transcription ?	22
Où trouver la cote du volume ?	23
Comment trouver la transcription dans le volume ?	24
Je ne connais que l'identité du propriétaire (ancien possesseur ou acquéreur) et la localisation du bien.	25
Trouver la case d'une personne (la formalité)	26
Exemple de recherche.	26
Identification de la conservation.	26
Recherche du patronyme « Chevalier » dans les registres indicateurs	27
Trouver Théophile Chevalier dans la table alphabétique	28
Trouver la case de Théophile Chevalier	29
Repérer la transcription correspondant à la vente recherchée.	30
Annexes	32
Composition des arrondissements (1800-2016)	32
Relevés des formalités de l'État et des collectivités	39
État	39
Département	41
Tables alphabétiques utiles pour la recherche des personnes morales (associations, sociétés, syndicats...)	42

Intervenants :

Jean-Baptiste Legoff

Catherine Watel

La documentation hypothécaire

Nous ne présentons ici que les aspects principaux permettant de faire une recherche immobilière à travers la documentation hypothécaire. Pour plus de détails sur l'histoire des hypothèques ou la composition du fonds en Indre-et-Loire vous pouvez consulter l'introduction de [l'instrument de recherche du 4Q – Hypothèques](#).

Présentation

Qu'est-ce que l'hypothèque ?

L'hypothèque est une notion de droit civil. Il s'agit d'un droit réel qui grève un immeuble bâti ou non bâti pour garantir le paiement d'une créance. Elle accorde au créancier une garantie financière sur les biens immobiliers de l'emprunteur.

En cas de non remboursement de la dette à la date prévue (droit de préférence), le créancier peut être payé sur le prix de la vente forcée de l'immeuble grevé et même si le bien hypothéqué a changé de mains (droit de suite).

Pour garantir ce droit au créancier, mais aussi pour éviter à un acquéreur de se voir opposer des hypothèques occultes, **la publicité est indispensable**.

L'administration des hypothèques a pour fonction d'enregistrer et de publier (à qui en fait la demande) les créances hypothécaires et les actes translatifs de propriétés immobilières. C'est la **formalité hypothécaire**.

La formalité hypothécaire a aussi un **caractère fiscal** puisqu'elle donne lieu à la perception d'une taxe.

Quels sont les actes qui font l'objet de la formalité hypothécaire ?

La formalité hypothécaire s'applique aux **actes entraînant une mutation de propriété immobilière**.

Trois types d'actes sont transcrits aux hypothèques :

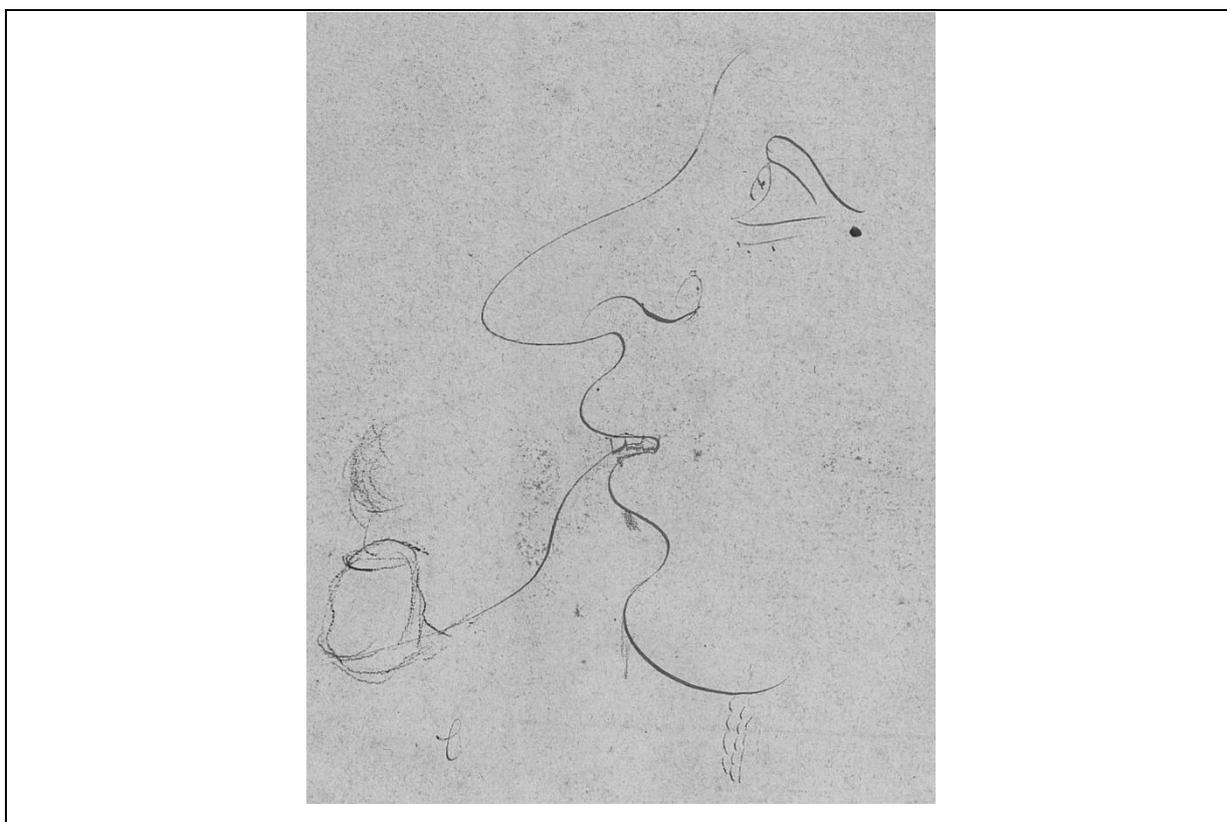
- Les **actes notariés** (vente, donation, succession...);
- Les **actes sous seing privé** (par exemple les baux de longue durée) ;
- Certains **jugements**.

Dans la plupart des cas, les pièces éventuellement annexées aux actes originaux (qu'on trouve par exemple dans les minutiers des notaires) ne sont pas transcrites.

ATTENTION : Selon les périodes, **tous les actes ne sont pas concernés** :

- Avant 1855 : la transcription des mutations à titre onéreux est facultative
- A partir de 1855 : les **mutations à titre onéreux** sont obligatoirement transcrites de même que **certains jugements**, les **baux de plus de 18 ans** et tous les **actes constitutifs d'usage ou de servitude**
- A partir de 1935 les **mutations par décès, donations, legs et jugements** sont transcrits

4Q2/91 – Profil d'un homme fumant la pipe figurant sur un répertoire de formalités hypothécaires de la conservation des hypothèques de Chinon – début du 19^e siècle.



Comment faire des recherches dans la documentation hypothécaire ?

Jusqu'à la réforme de 1955 la publicité n'est pas organisée autour des immeubles mais des personnes : c'est la publicité personnelle.

La recherche se fait ainsi **aux noms des vendeurs et acquéreurs**. Ce qui est très utile lorsqu'on n'a pas toutes les informations sur un acte (nom du notaire, date précise...).

Retrouver la transcription d'un acte nécessite de manipuler différentes catégories de registres ([voir ci-dessous](#)).

Où est conservée la documentation hypothécaire ?

L'ensemble de la documentation hypothécaire antérieure au 1^{er} janvier 1956 est conservée aux Archives départementales d'Indre-et-Loire.

- Pour toute recherche portant sur la période 1799-1955 les recherches se font aux AD
- Pour toute recherche postérieure au 31 décembre 1955, s'adresser aux services de la publicité foncière du département ([lien vers la page de présentation des services de la publicité foncière](#)).

Les registres des transcriptions sont communicables au terme d'un délai de 50 ans.

Dans quels cas utiliser la documentation hypothécaire ?

Parce qu'elle permet de faire des recherches au nom d'une personne (du moins avant 1956), physique ou morale, la documentation hypothécaire est très précieuse pour **toute recherche immobilière** (origines de propriété).

Elle est particulièrement intéressante lorsqu'on ne connaît ni la date précise, ni le nom du notaire devant lequel la transaction a été faite, ni sa résidence (un bien situé dans le département d'Indre-et-Loire peut très bien être vendu devant un notaire étranger au département). Parce que la transcription se fait dans le ressort de la conservation où se situe le bien, la documentation hypothécaire permet de trouver des transcriptions d'actes notariés conservés dans des minutes situés hors du département.

Toute recherche dans la documentation hypothécaire nécessite au moins de **connaître l'identité du possesseur du bien immobilier cédé ou de son acquéreur**. Avec ces seuls éléments on peut en effet espérer trouver la transcription qu'on recherche. Plus vous aurez cependant d'informations en votre possession et plus les recherches seront facilitées.

Les informations contenues dans les relevés des formalités établis au nom d'une personne sont aussi intéressantes pour la connaissance du patrimoine d'un individu, ses stratégies immobilières. Les hypothèques peuvent donc être utilisées dans le cadre de **recherches généalogiques, économiques, sociales...**

Un peu d'histoire

Avant la Révolution : de multiples tentatives non abouties

L'ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539 rend obligatoire l'insinuation (inscription sur un registre) des donations entre vifs pour en assurer l'authenticité.

Les tentatives d'instaurer un régime de publicité des hypothèques sont nombreuses entre la fin du 16^e siècle et le 18^e siècle mais elles échouent toutes.

Un édit de 1771 rend obligatoire l'inscription des hypothèques auprès des conservateurs des hypothèques. **L'inscription reste secrète et non publique**, ce qui facilite les fraudes.

La Révolution : la naissance de la publicité

La loi du 9 messidor an III (27 juin 1795) établit la publicité. La loi n'est cependant pas appliquée.

C'est la **loi du 11 brumaire an VII** (1^{er} novembre 1798), promulguée le 9 frimaire suivant, qui instaure véritablement les hypothèques. Elle rend obligatoire l'inscription des créances, mais aussi la transcription des actes de mutation de tous les biens susceptibles d'hypothèques et ordonne la publicité des transferts immobiliers à titre onéreux ou gratuit (les donations ne sont pas concernées).

Après 1800

Entre 1804 et 1824 de nombreuses lois, à commencer par le Code civil, viennent compléter la législation. La transcription des actes à titre onéreux devient alors facultative.

La **loi 23 mars 1855 étend la transcription à tous les actes entre vifs translatifs de propriété immobilière, y compris à titre onéreux**, à certains jugements, aux baux de plus de 18 ans et à tous les actes constitutifs d'usage ou de servitude. **Les mutations par décès et les partages ne sont pas concernés**.

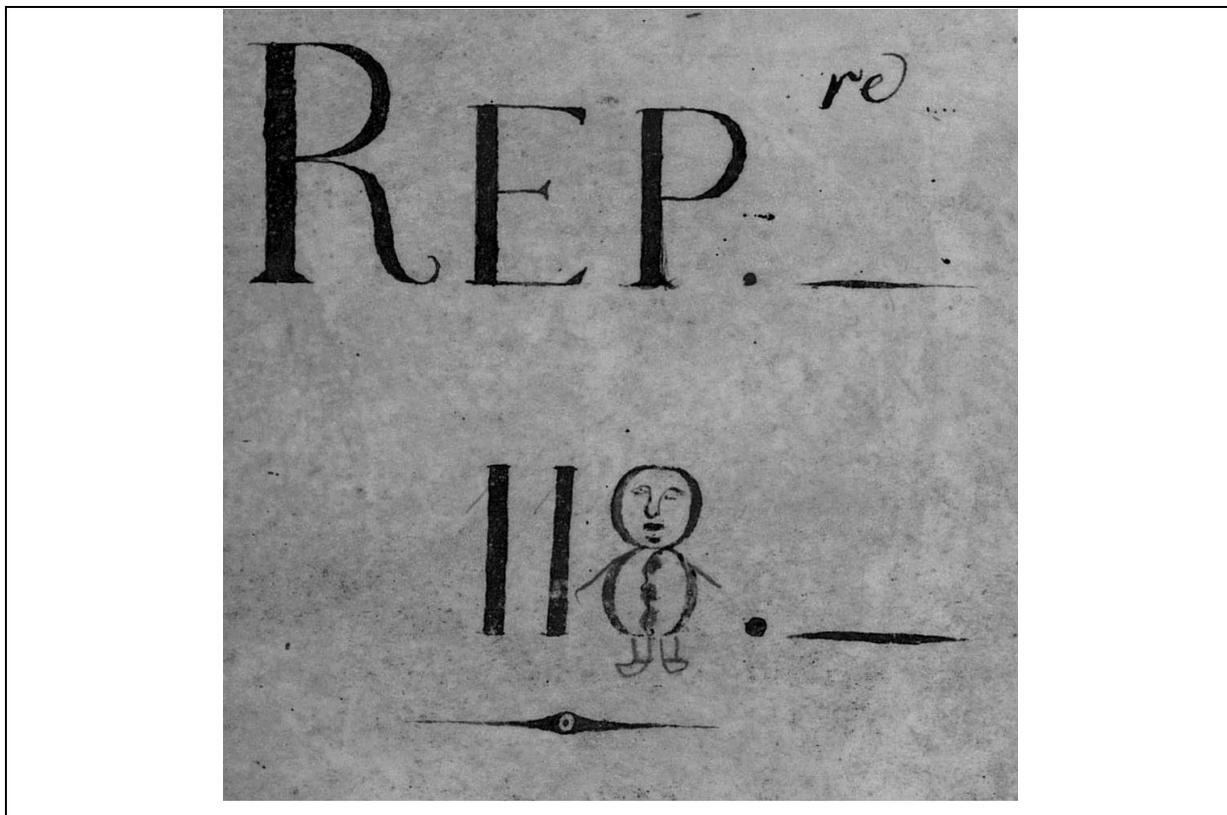
En 1918, la mention des **références cadastrales** devient obligatoire.

En 1921, les modalités de transcription sont simplifiées. La copie manuscrite est substituée par le dépôt d'une copie par la personne qui requiert la publicité.

La **loi du 30 octobre 1935 étend la transcription aux mutations par décès, héritages et legs ou jugements**, quel que soit le nombre de successibles. Le décret-

loi du 17 juin 1938 ordonne la transcription des commandements de saisies immobilières.

4Q2/207 – Couverture d'un répertoire des formalités hypothécaires de la conservation de Chinon (détail) – 19^e s.



Le décret 55-22 du 4 janvier 1955 met en place une réforme profonde. Le terme de **publication** se substitue à celui de transcription. La publicité n'est plus personnelle mais liée aux immeubles.

Depuis le 1^{er} janvier 1956, la publicité foncière s'opère, non plus dans un répertoire pourvu de tables, mais dans un fichier immobilier. Ce fichier comprend trois principales catégories de fiches :

- les fiches personnelles de propriétaires, tenues par commune.
- les fiches d'immeuble tenues pour chaque immeuble ou partie d'immeuble.
- les fiches parcellaires, fiches de renvoi aux fiches personnelles de propriétaire et aux fiches d'immeuble.

Mode d'emploi

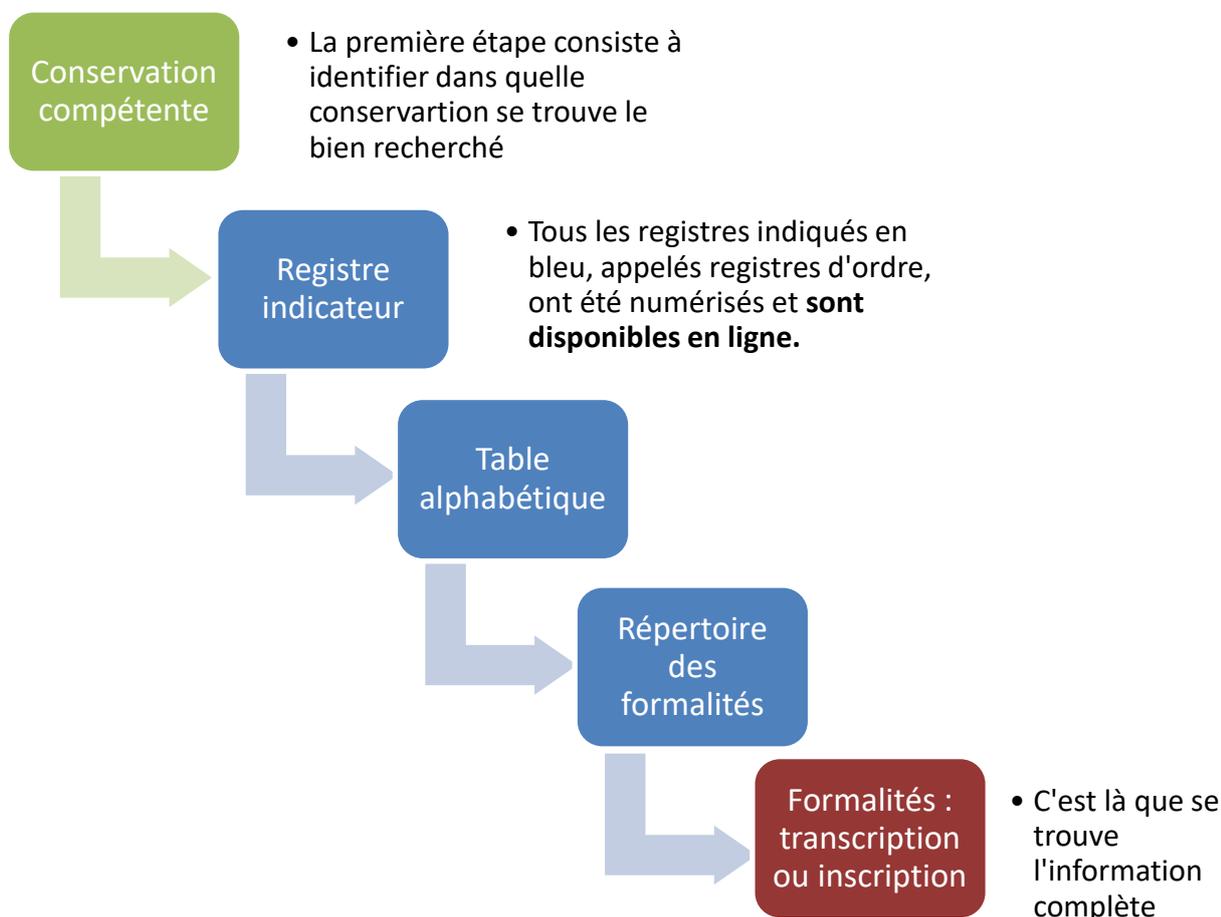
Les registres composant la documentation hypothécaire

La documentation hypothécaire est classée dans la sous-série 4Q des Archives départementales d'Indre-et-Loire.

On distingue deux grandes catégories de documents :

- Les **registres d'ordres** ([voir ci-dessous](#)), ce sont les documents de travail. Ils servent de clé d'accès aux registres de formalités. On distingue :
 - Les registres indicateurs
 - Les tables alphabétiques
 - Les répertoires des formalités hypothécaires
- Les **registres des formalités** ([voir ci-dessous](#)). Ils contiennent l'information. Il y a :
 - Les inscriptions
 - **Les transcriptions**
 - Les saisies et dénonciations de saisies

Toute recherche d'une transcription doit se faire dans l'ordre suivant :



Un cas particulier : la conservation des hypothèques de Tours

Il existe à Tours deux séries de registres indicateurs et de tables alphabétiques.

- La **1^{ère} série** est ouverte en **1840** (reprise des noms contenus dans les tables antérieures aujourd'hui disparues)
- La **2^e série**, ouverte en **1880 pour les tables alphabétiques** et à compter de **1921 pour les registres indicateurs**, ne reprend pas les données antérieures.

Les registres indicateurs « 1^{ère} série » et « 2^e série » correspondent respectivement aux tables alphabétiques « 1^{ère} série » et « 2^e série ».

Pour les recherches portant sur les années 1870 à 1920, il est nécessaire de regarder dans les deux séries de tables, certaines indications continuant à être portées dans la première série même après l'ouverture de la deuxième série.

4Q2/189 - Couverture d'un répertoire des formalités hypothécaires de la conservation de Chinon (détail) – 19^e s.



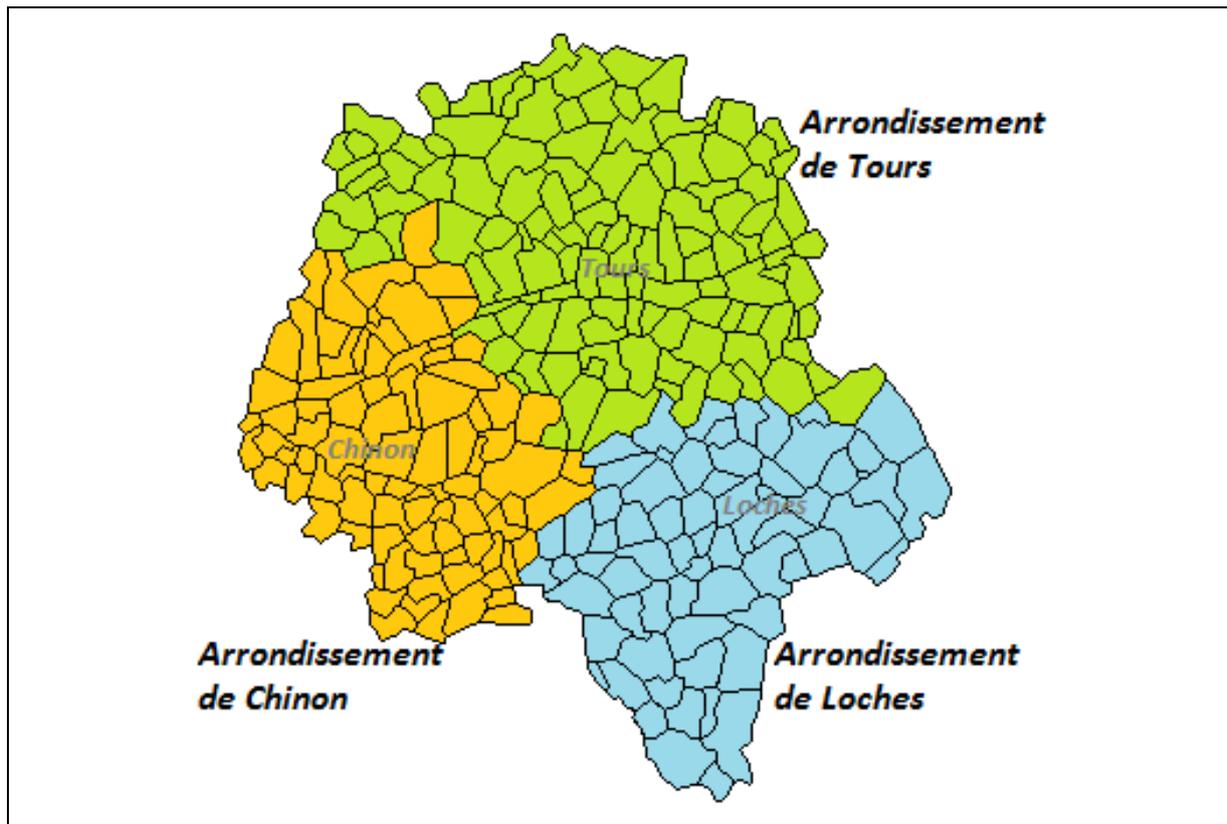
Les conservations des hypothèques en Indre-et-Loire

L'enregistrement auprès des Hypothèques se fait **toujours dans le ressort où se trouve le bien**, même si le propriétaire, l'acheteur ou le notaire résident hors de la conservation où se situe le bien.

Il y a **trois conservations des Hypothèques** en Indre-et-Loire correspondant aux trois arrondissements : Chinon, Loches et Tours tels qu'ils existaient avant le 1^{er} janvier 2017 (voir [le tableau de composition des arrondissements en annexe](#)).

Nota : il a existé jusqu'en l'an VI sept conservations (Amboise, Bourgueil, Château-Renault et Preuilly). La loi du 11 brumaire an VII prévoit de ne garder que les conservations situées aux chefs-lieux d'arrondissement.

Les arrondissements d'Indre-et-Loire avant le 1^{er} janvier 2017



Les arrondissements d'Indre-et-Loire, établis en 1800, n'ont presque pas changé entre cette date et 2016. Seule exception, le canton de Château-la-Vallière qui est distrait de l'arrondissement de Chinon pour être réuni à celui de Tours en 1824.

Les registres d'ordre

Le registre indicateur de la table alphabétique

Il sert à utiliser plus efficacement les tables alphabétiques. L'ordre alphabétique n'est en effet pas strictement respecté dans les tables alphabétiques du fait des logiques de classement des patronymes (voir ci-dessous). De plus, dans toutes les conservations, on a ouvert des tables complémentaires, pour pallier le manque de place dans la série continue des tables alphabétiques.

Dans les registres indicateurs les noms patronymiques sont regroupés dans un ordre strictement alphabétique.

Pour chaque patronyme est indiqué le renvoi au numéro de volume et de folio de la table alphabétique du répertoire où sont portés les groupes de noms identiques.

Quelques précisions utiles :

- Les **femmes** sont toujours indiquées par leur nom de naissance.
- la **notation des patronymes** est faite plutôt phonétiquement que dans le strict respect de l'orthographe. Ex. Lourseau, Loursot, Loursault sont rangés à la même entrée de même que Brassard et Brossard ou Legarf, Lagaff et Legoff.
- Les **communes** sont souvent classées à leur nom (sauf dans la conservation de Chinon où il vaut mieux chercher à [« commune »](#)).
- Les **personnes morales** (sociétés, syndicats, congrégations, associations...) font l'objet d'un traitement spécifique ([voir tables alphabétiques](#)).
- Les **particules** sont parfois classées à la lettre D.
- Il arrive que certains noms ne figurent pas dans les registres indicateurs.

Exemples de pages de registres indicateurs

REGISTRE INDICATEUR de la table du répertoire des formalités hypothécaires.

NOMS.	TABLE. — NUMÉROS		NOMS.	TABLE. — NUMÉROS		NOMS.	TABLE. — NUMÉROS	
	da	da		da	da		ca	da
	VOLUME.	FOLIO.		VOLUME.	FOLIO.		VOLUME.	FOLIO.
			Outeey	81	21			
			Ourceau	58	11	Ourtil	58	12
			Ourivo	74	154	Ourquin	58	14
			Ourry	45	79			

Nom patronymique dans l'ordre alphabétique et renvoi vers la table alphabétique n° 81 au folio 21

Ourceau est classé avec Lourseau dans la table

Oury est classé avec Houry, Ory et Houry dans la table

- Le **domicile** (nom de la commune voire adresse complète pour les villes comme Tours),
- Les **numéros du volume et de la case du répertoire des formalités hypothécaires** dans lequel un compte est ouvert à leur nom.

ATTENTION ! Les propriétaires portant un même nom sont généralement classés par ordre chronologique d'enregistrement et non par ordre alphabétique du prénom.

Précisions utiles

- L'ordre alphabétique des noms n'est pas toujours rigoureux. Il est donc **conseillé de passer par les registres indicateurs**. Ex. Si on cherche « Roy » dans la table correspondante on ne trouvera rien car « Roy » est classé avec « Leroy »
- Face à l'augmentation de la population, il a fallu, pour éviter les homonymies, enrichir les informations : on voit apparaître la mention du métier puis du nom du conjoint et enfin les dates de naissance.
- A Chinon et dans la 2^e série de Tours, les hommes sont notés au recto et les femmes au verso.

Exemple d'une page de table alphabétique

TABLE du Répertoire.

N° folio 68

1^{re} Partie, n° 53.

NOMS PLACÉS EN TÊTE DE CHAQUE DES CASES du répertoire.	PRÉNOMS.	PROFESSIONS.	DOMICILES.	RÉPERTOIRE, n°
<i>Buzelay ou Buzelai ou Buzelot</i>			<i>Buzellay</i>	<i>v. Buzelot 159-77^{ve}</i>
<i>ép. Caraty, (Ferdé)</i>	<i>Jean, père</i>	<i>Journalier</i>	<i>Budari</i>	<i>39 229</i>
<p>Éléments d'identification des propriétaires : prénom, profession (statut matrimonial pour les femmes), domicile et nom de l'épouse à gauche pour les hommes.</p>				<p>Renvoi vers une table complémentaire</p> <p>Références du répertoire des formalités : n° volume et n° case</p>
	<i>Louis</i>	<i>prop^{re} Charpentier</i>	<i>Balme</i>	<i>71 19</i>
	<i>Marie</i>	<i>Charpentier</i>	<i>Balme</i>	<i>23 71</i>
	<i>Marie</i>	<i>V^{ve} Buisson</i>	<i>Pierre Suzille</i>	<i>5 19</i>

Le répertoire des formalités

Un répertoire des formalités rassemble les « **cases** » ou « **comptes** » des personnes, physiques ou morales.

Chaque « case » permet de connaître, pour une personne donnée, la **totalité des actes** (acquisition, vente...) **inscrits ou transcrits** dans les registres de formalité. Le répertoire des formalités est donc un document clé donnant de nombreuses informations sur une personne.

Présentation d'une case

N° de case ou compte Identification de la personne (nom, prénoms, domicile, nom de l'époux ou de l'épouse...)

REGISTRES DE FORMALITÉ		DATES		NATURE		EVALUATION		RADIATION		REGISTRES DE FORMALITÉ		DATES		MONTANT		RADIATION		
de volume	de l'article	de transcription ou de la mention	de la mention	de la vente	de la mention	de la vente	de la mention	de la créance	de la mention	de la vente	de la mention							
<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> CASE N° 11 Martin Louis, veuve Julie, veuf de Saint-Esprit, Angoy F^e PARTIE N° 54 (1858) </div>																		
258	352	12/10/1860		vente	1800	10/10/33	17/10/1857	acq.	360		82	681	21/10/1859	1600	10/10/33	21/10/1859	670	10/10/33
610	11	24/10/1861		acq.	2000	11/10/70	16/10/1858	Echange	100		446	513	24/10/1861	2000	11/10/70	24/10/1861	2000	11/10/70
637	42	18/10/1866		acq. don	2000	13/10/31	9/10/1855	acq. ven.	1000		460	158	18/10/1866	2000	11/10/70	13/10/31	1000	11/10/70
764	43	4/10/1869		vente	2000	24/10/32	31/10/1857	acq.	1000		113	187	16/10/1869	1400	11/10/70	16/10/1869	1400	11/10/70
1060	44	4/10/1870		acq.	1800	14/10/32	7/10/1866	Echange	300		113	187	16/10/1869	1400	11/10/70	16/10/1869	1400	11/10/70
764	44	4/10/1870		acq.	1800	14/10/32	26/10/1866	acq.	1100		113	187	16/10/1869	1400	11/10/70	16/10/1869	1400	11/10/70
770	19	16/10/1869		acq.	2000	14/10/38	26/10/1866	acq.	1100		618	491	21/10/1870	370	12/10/39	21/10/1870	370	12/10/39
769	18	16/10/1869		acq.	4000	14/10/41	6/8/1866	vente	4000		658	731	23/10/1870	600	12/10/39	23/10/1870	600	12/10/39
851	29	9/10/1873		acq.	200	17/10/19	2/10/1870	acq.	300		12	408	9/10/1873	600	12/10/39	9/10/1873	600	12/10/39
926	32	13/10/1874		vente	100	17/10/28	25/9/1870	acq.	400		719	47	30/10/1875	400	12/10/39	30/10/1875	400	12/10/39
914	11	21/10/1874		acq.	2000	17/10/28	25/9/1870	acq.	400		820	240	29/9/1875	400	12/10/39	29/9/1875	400	12/10/39
901	13	11/10/1874		acq.	960	17/10/28	25/9/1870	acq.	713		810	241	29/9/1875	400	12/10/39	29/9/1875	400	12/10/39
1010	19	21/10/1876		acq.	312	17/10/28	25/9/1870	acq.	1800		867	124	11/10/1891	610	12/10/39	11/10/1891	610	12/10/39
1016	22	2/10/1877		Echange	1000	17/10/28	25/9/1870	acq.	500		1066	70	21/10/1892	7000	12/10/39	21/10/1892	7000	12/10/39
1016	22	2/10/1877		Echange	1000	17/10/28	25/9/1870	acq.	500		1126	167	21/10/1892	7000	12/10/39	21/10/1892	7000	12/10/39

Relevé des transcriptions avec indication, pour chaque transcription, de gauche à droite :

1. Des références du volume où se trouve la transcription (deux premières colonnes : n° du volume et n° de l'article) ;
2. De la date de la transcription (différente de la date de l'acte) ;
3. De la nature de l'acte (vente, acquisition, échange...);
4. Du montant de la transaction.

Relevé des inscriptions avec indication des références, de la date de l'inscription, du montant de la créance et de la date de radiation.

Les renvois de case

20	32	7 janvier 1880	Echange	1000	173	263	10 juillet 1869	400..	2198	250	31 juillet 1914
13	38	24 juin 1886	acq.	1000	618	411	21 août 1876	213 67	1203	39	23 novembre 1914
3	41	6 5 1886	acq.	400	628	131	23 mai 1880	600	1232	141	27 juillet 1921
1	34	21 juin 1889	vente	4310	72	468	11 juin 1881	643.50			
11	19	2 juin 1890	acq.	3837	769	417	30 mai 1885	932			
14	26	23 9 1890	acq.	470	860	240	23 9 1890	470			
5	2	23	acq.	713	860	241	23	713			
8	51	4 1890	acq.	1800	867	134	10 mars 1891	60			
14	26	10. mai 1891	acq.	970	966	70	20 juillet 1893	7000			
10	7	20 juillet 1893	acq. ou	4330	946	166	20 mai 1896	2400			
10	7	20 juillet 1893	acq.	380							
à St Maurice, à Saint Epain					(D'une du Vol. 10 n° 285.)						
					389	3613	1.7.6. 1860	4000.			
					529	3	8 août 1870	1/00.			

Lorsque la case d'une personne est pleine, on lui en ouvre une nouvelle dans un nouveau répertoire des formalités. Les références de la nouvelle case sont indiquées sur l'ancienne et inversement, les nouvelles cases donnent les références de l'ancienne.

Mention de la nature des immeubles

(N° 28 a.)

CASE N° 59. Michel, Marc Antoine

REGISTRES de Formalité. N°		DATE des TRANSCRIPTIONS.	INDIQUER s'il s'agit d'une acquisition ou d'une vente.	DESIGNATION DES IMMEUBLES.	VALEUR des IMMEUBLES.	ORIGINAUX DES PROCÈS VERBAUX D'AFFICHES, et des exploits de leur notification. Dates de leur Enregistrement. Radiation.		OBSERVATION
7	112	10. 5 ^{me} 1811	acq.	hausse de prairie et arroy	80000			
21	21	5 7 ^{me} 1812		vente maison à La Haye	1100			
30	107	26. 9 ^{me} 1817		maison à Charvignay	6000			
31	80	23 janvier 1818		à la vente pavillon de la dultre d'apruilly	10,500			
33	17	19 juin 1818		maison à Maully	3000			
44	67	19 fév. 1823		halle de Maully	1700			
50	299	13 2 ^{me} 1824	acq.	Précis à Charvignay	10000			
57	321	15 9 ^{me} 1826		vente bois à Bossay	300			
59	163	21 avril 1827	acq.	Domaine de la commune de Charvignay 24 64 ares	13000			
69	23	20 juillet 1829		vente bois à Bossay & Charvignay	40000			
82	21	23 11 1830		vente bois à Bossay & Charvignay	56000			

Avant la seconde moitié des années 1820, les cases comportent généralement une colonne où est notée la nature des biens immeubles comme dans l'exemple ci-dessus. Ces indications sont précieuses pour retrouver un acte.

Une case pour plusieurs personnes

Comme dans les matrices cadastrales, il peut arriver qu'une case soit affectée à plusieurs personnes comme dans l'exemple ci-dessus où on voit deux noms sur la case : Combria Louis et Véron Antoine. A noter également que les références de la case de l'épouse d'Antoine Véron sont indiquées dans la colonne « Observations » des inscriptions (page de droite).

Un cas particulier : les volumes 1 à 111 de la conservation des hypothèques de Tours

Par exception à la règle générale, les cases des premiers répertoires des formalités de Tours ne sont pas numérotées. Les renvois de la Table alphabétique (1^{ère} série) se font donc vers les numéros de folio.

Les registres des formalités

Les registres des inscriptions hypothécaires

Ils notent les créances donnant lieu à une prise d'hypothèques sur un bien.

Plusieurs renseignements y figurent concernant :

- Le bien,
- Le montant de la créance,
- La date d'exigibilité,
- Les personnes concernées.

À noter que certains actes ne font pas l'objet de transcriptions mais d'inscriptions comme les rentes.

La date du dépôt de l'inscription permet d'établir un rang entre les différents créanciers. Réalisée à l'initiative du créancier, l'inscription se périmé au bout de 10 ans. Elle est renouvelable, sur demande, avant l'expiration du délai.

L'inscription sert à la publicité, non à la validité de la créance.

La radiation d'une inscription consiste dans une mention en marge, dans une colonne réservée à cet effet.

Exemple d'inscription

Références de la case

N° d'inscription

Subrogation = transmission de créance à un tiers.

Précisions sur la radiation

État des fonds

Aux Archives départementales d'Indre-et-Loire, les registres des inscriptions sont conservés réglementairement jusqu'en 1865.

Les registres de la conservation de Tours ont néanmoins été conservés jusqu'en mai 1871, et pour les périodes de guerre, 1914-1918 et 1939-1945.

Les registres des transcriptions des actes translatifs de propriété d'immeubles

Une transcription est une copie intégrale de tout acte translatif de propriété immobilière. Elle incombe à ceux qui en profitent.

On y trouve :

- des actes sous seing privés et des actes notariés,
- des actes passés hors du département,
- des donations, mutations par décès, legs et héritages après 1935,
- des actes notariés non encore versés aux AD.
- Certains actes judiciaires.

Les actes sont classés par numéro d'ordre.

La numérotation des registres des transcriptions

Le personnel de chaque conservation a numéroté ses volumes de transcription. La **numérotation** s'est généralement faite de 1 à n.

Toutefois, à certaines époques, dans certaines conservations, on a pu décider de reprendre la numérotation à 1 comme en 1856 et 1921 à Tours et 1921 à Loches. A noter en plus qu'entre 1856 et 1867 les registres des transcriptions de Tours comportent une double numérotation : l'une selon l'ordre établi en l'an VII et l'autre selon l'ordre instauré en 1856.

Pour les conservations de Tours et Loches, **deux registres peuvent donc porter le même numéro** (voir le tableau ci-dessous). Il est donc important, pour toute recherche de transcription de noter le numéro de volume de la transcription ainsi que sa date.

Les séries de numérotation dans les trois conservations d'Indre-et-Loire

Conservation	Numéros extrêmes	Dates extrêmes
Chinon	1 à 3835	An VII-1955
Loches	1 à 2096	An VII-1921 (1 ^{ère} série)
	1 à 798	1921-1955 (2 ^e série)
Tours	1 à 1558	An VII-1867 (1 ^{ère} série)
	1 à 4790	1 ^{er} janvier 1856-26 octobre 1921 (2 ^e série)
	1 à 3070	29 octobre 1921-29 juin 1955

Avant 1921, on tient dans les conservations plusieurs registres en même temps (parfois plus de dix), un par commis chargé de recopier les actes. Le classement n'est donc pas strictement chronologique.

Après 1921, on insère chronologiquement les copies dans les registres : un seul registre est donc tenu par plusieurs commis.

Cette discontinuité de la numérotation n'a pas permis de conserver le numéro d'origine dans la cote (numéro d'identification des documents propre aux Archives départementales). L'instrument de recherche du fonds des hypothèques (sous-série 4Q) donne pour chaque volume sa cote (colonne de gauche) et son numéro d'origine (numérotation donnée par l'administration des hypothèques).

La numérotation des registres de transcription : vue de l'instrument de recherche du 4Q

Cote du document	4 Q 5/	7535*	2 août 1921 – 6 août 1921	4770	Numéro d'origine
		7536*	3 août 1921 – 13 octobre 1921	4771	
		7537*	4 août 1921 – 17 septembre 1921	4772	
		7538*	11 août 1921 – 26 août 1921	4773	
		7539*	3 août 1921 – 24 septembre 1921	4774	
		7540*	6 août 1921 – 20 octobre 1921	4775	
		7541*	24 août 1921 – 5 octobre 1921	4776	
		7542*	22 août 1921 – 26 octobre 1921	4777	
		7543*	27 août 1921 – 26 octobre 1921	4778	
		7544*	26 août 1921 – 17 septembre 1921	4779	
		7545*	9 septembre 1921 – 26 octobre 1921	4780	
		7546*	17 septembre 1921 – 22 octobre 1921	4781	
		7547*	17 septembre 1921 – 26 octobre 1921	4782	
		7548*	17 septembre 1921 – 3 octobre 1921	4783	
		7549*	18 octobre 1921 – 26 octobre 1921	4784	
		7550*	26 septembre 1921 – 26 octobre 1921	4785	
		7551*	3 octobre 1921 – 22 octobre 1921	4786	
		7552*	13 octobre 1921 – 26 octobre 1921	4787	
		7553*	20 octobre 1921 – 26 octobre 1921	4788	
		7554*	22 octobre 1921 – 26 octobre 1921	4789	
		7555*	19 octobre 1921 – 26 octobre 1921	4790	
		7556*	26 octobre 1921	4791	
		7557*	29 octobre 1921 – 10 novembre 1921	1	
		7558*	10 novembre 1921 – 14 novembre 1921	2	
		7559*	14 novembre 1921 – 21 novembre 1921	3	

Reprise de la numérotation à 1 à compter d'octobre 1921

À noter qu'une transcription datée du 22 octobre peut se trouver dans 12 registres différents : 4Q5/7542-7543, 7545-7547, 7549-7555.

Présentation d'une transcription

CONSERVATION DES HYPOTHÈQUES

8 ← N° Transcription N° 67

D **Date transcription** _____

Transcription du 27 NOV. 1950 . Vol. 2544 n° 8
 Dépôt : 27 NOV. 1950 . Vol. 600 n° 1449 a 51
 Inscription d'office : _____ . Vol. _____ n° _____
 Taxe : 7.245 Salaires : 4.268
(Initiale réservé à l'usage exclusif du conservateur.)

TEXTE <small>DE L'ACTE OU DU JUGEMENT À TRANSCRIRE.</small>	CADRE RÉSERVÉ AU CONSERVATEUR. <small>(Le requérant ne doit, sous aucun prétexte, écrire dans cette marge.)</small>
<p style="text-align: right; margin-right: 20px;">2.6250</p> <p style="text-align: center; font-weight: bold;">TRANSCRIPTION</p> <p> Pardevant M^r René Lion notaire à Tours sous signé, M^r Compagnon, M^r Monsieur Marcel Joseph <u>Auguste Desouches, maraîcher demeurant au Bois</u> <u>de Blante, commune de Benthuy, époux de Mad^{me}</u> Suzanne Ernestine Desouches Mad^{me} à La Poiche le dix neuf septembre mil neuf cent vingt. 2^e Monsieur Georges Jean Joseph Desouches, maraîcher demeurant au Grand Carroi, commune de La Poiche, </p>	<p style="font-size: 1.2em;">2.175.000 partage</p> <p style="border: 1px solid red; padding: 2px; margin-bottom: 10px;">688-679</p> <p style="border: 1px solid red; padding: 2px; margin-bottom: 10px;">686-82</p> <p style="font-weight: bold;">Références des cases des parties</p> <p style="font-size: 1.2em;">7.245</p>

Mener une recherche

Les modalités de recherche dans la documentation hypothécaire varient selon les informations dont on dispose (voir tableau ci-dessous).

Les registres d'ordre ayant été numérisés, certaines recherches peuvent se faire en ligne. Seule la consultation des transcriptions (ou des inscriptions) doit se faire en salle.

Informations dont je dispose	Information à trouver	Où consulter ?
N° de volume et de transcription d'un acte.	Cote du registre de transcription correspondant	En salle de lecture.
Identité d'au moins une des parties, dates approximatives de l'acte et localisation du bien.	Case de la personne pour y trouver les références de la transcription	Sur internet puis en salle

J'ai les références de transcription.

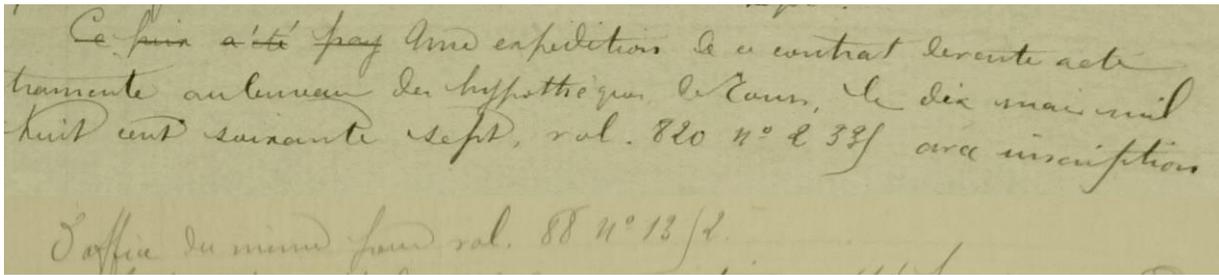
Où trouver les références de transcription ?

A compter de la seconde moitié du 19^e siècle, il est généralement fait mention dans les actes notariés, et les transcriptions hypothécaires, des références de transcription des actes cités dans le corps de l'acte. Sont indiqués :

- le nom de la conservation où l'acte a été transcrit,
- la date de la transcription,
- le volume et le n° de transcription.

On trouve par exemple dans les actes concernant des mutations immobilières mention des actes antérieurs de propriété, avec leurs références hypothécaires, dans la partie « Origine de propriété ».

Exemple de référence dans un acte notarié – 3E42/240 : Acte de vente par les époux Bastard à M. Allery passé devant Me Bled, notaire à Ballan – 15 janvier 1892



Dans cet exemple il est indiqué « ce contrat de rente a été transcrit au bureau des hypothèques de Tours, le dix mai mil huit cent soixante-sept, vol.820 n° 2335 avec inscription d'office le même jour volume 88, n° 1352 ». En plus de la transcription sont mentionnées les références de l'inscription.

Où trouver la cote du volume ?

Ces références trouvées dans un acte (conservation, date et numéros de volume et de transcription) permettent de retrouver la cote (identification propre aux Archives départementales) du registre dans lequel se trouve la transcription.

Dans l'exemple ci-dessus on cherche la transcription n° 2335 qui se trouve dans le volume 820 du bureau de Tours. Pour retrouver la cote du volume on peut soit passer par [l'instrument de recherche de la sous série 4Q](#) (version pdf ou xml) soit utiliser le [formulaire de recherches « Hypothèques »](#).

Les registres de la Conservation de Tours sont cotés en 4Q5.

Trouver la cote grâce au formulaire de recherche

1. Sélectionner la Conservation
2. Sélectionner le type de registre des formalités : « transcription hypothécaire »
3. Indiquer le numéro de volume dans le champ « Numéro d'origine de la table, du répertoire ou du registre »

Hypothèques

Présentation

Les conservations des hypothèques ont pour tâche de transcrire les actes de mutations de propriétés des biens situés dans leur ressort (le ressort d'une conservation est celui d'un arrondissement). On y trouve donc les copies intégrales d'actes notariés.

La documentation hypothécaire est utile pour toute recherche portant sur un acte relatif à une mutation de propriété immobilière. Elle s'avère particulièrement précieuse pour entreprendre l'histoire d'une maison.

Les Archives départementales d'Indre-et-Loire conservent l'ensemble de la documentation hypothécaire depuis le

Conservation des hypothèques

Tours (Indre-et-Loire, France ; ar... ✕

Type de registre d'ordre

Sélectionnez un ou plusieurs éléments

Type de registre des formalités

transcription hypothécaire ✕

Série (pour les registres indicateurs et les tables alphabétiques de Tours uniquement)

Sélectionnez un ou plusieurs éléments

Numéro d'origine de la table, du répertoire ou du registre

820

4. Cliquer sur « Rechercher »
5. Il existe trois volumes portant le numéro 820, seule la date de la transcription, 1867, permet de les départager. Le volume recherché est donc le 4Q5/3585.

2



N° 820 ou 1544

Date 30 avril 1867 - 18 mai 1867 Cote 4Q5/3585 (Cote)

Contexte : 4Q - Hypothèques > 4Q5 - Conservation des hypothèques de Tours > Inscriptions et publications hypothécaires > Registres des formalités > Registres pour servir à la transcription des contrats... > N° 820 ou 1544

Trouver la cote grâce à l'instrument de recherche

Dans l'instrument de recherche au format xml, le numéro d'origine est mentionné dans l'intitulé, sous la forme « N° X ».

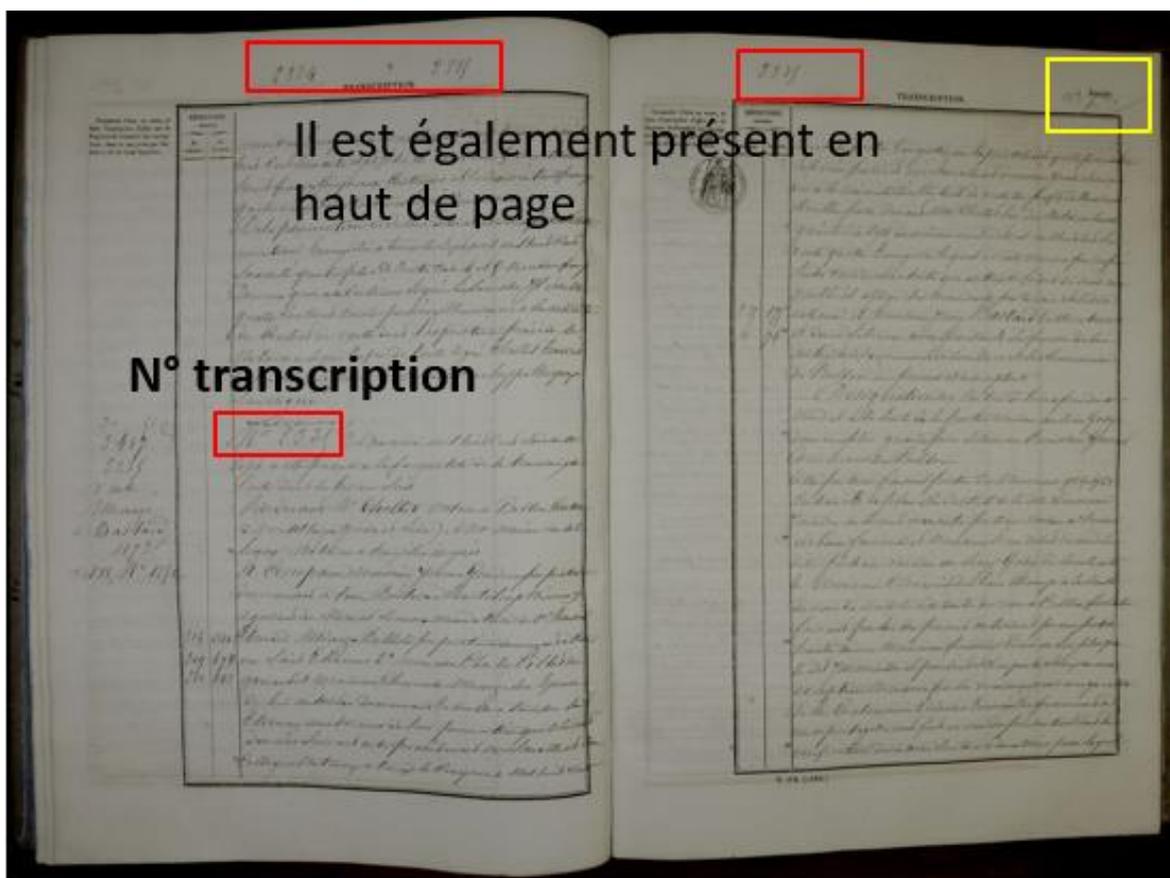
Dans la version pdf, le numéro d'origine est indiqué dans la colonne de droite (voir l'exemple ci-dessous avec le volume 820).

2860*	28 février 1857 – 18 mars 1857	95 ou 819
2861*	7 mars 1857 – 28 mars 1857	96 ou 820
2862*	7 mars 1857 – 1 ^{er} avril 1857	97 ou 821
3584*	26 avril 1867 – 1 ^{er} juin 1867	819 ou 1543
3585*	30 avril 1867 – 18 mai 1867	820 ou 1544
3586*	1 ^{er} mai 1867 – 7 juin 1867	821 ou 1545
8375*	1 ^{er} juillet 1929 – 4 juillet 1929 ¹	819
8376*	5 juillet 1929 – 9 juillet 1929	820
8377*	9 juillet 1929 – 13 juillet 1929	821

Il existe trois volumes portant le numéro 820, seule la date de la transcription, 1867, permet de les départager. Le volume recherché est donc le 4Q5/3585.

Comment trouver la transcription dans le volume ?

Une fois le volume commandé, il reste à trouver dans celui-ci la bonne transcription.

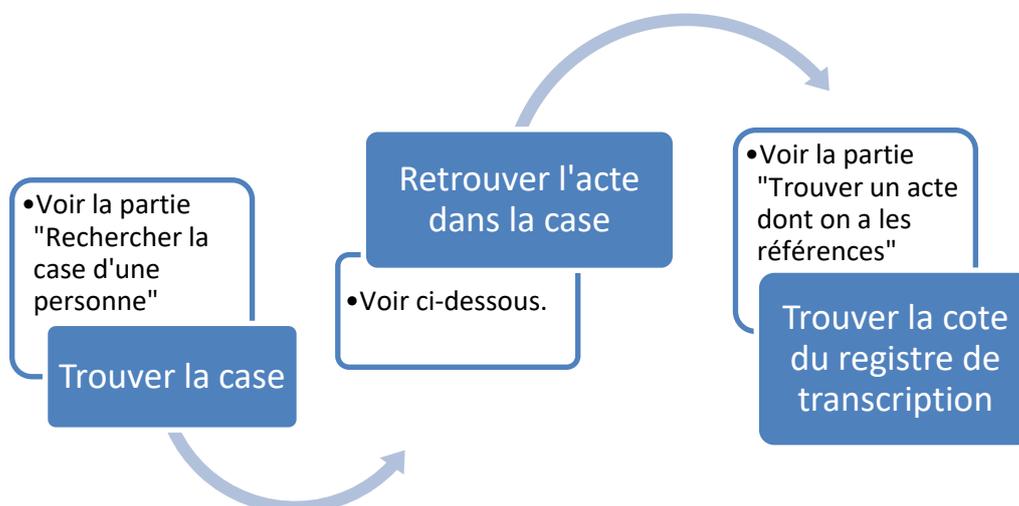


Le numéro de transcription est indiqué au début de la transcription et, souvent, en haut de chacune des pages. ATTENTION : il ne faut pas confondre numéro de transcription et numéro de folio (en haut à droite en jaune sur l'image).

Je ne connais que l'identité du propriétaire (ancien possesseur ou acquéreur) et la localisation du bien.

La recherche de la case d'une personne peut se faire [sur le site internet des Archives départementales](#).

Les recherches se font obligatoirement dans cet ordre :



Trouver la case d'une personne (la formalité)

Trouver la case d'une personne nécessite d'abord de savoir dans quelle conservation se situe le bien sur lequel porte la recherche et ensuite de consulter successivement les trois types de registres d'ordre.



Un [formulaire de recherche](#) est à la disposition des lecteurs pour s'orienter dans la documentation hypothécaire :

Pour toute recherche il faut sélectionner parmi la liste déroulante :

1. La **conservation compétente** (Chinon, Loches ou Tours), c'est-à-dire celle où se trouve le bien immobilier.
2. Le **type de document** : registre indicateur/ table alphabétique/ répertoire des formalités.
3. La **série** pour Tours uniquement.

Exemple de recherche.

Nous recherchons dans cet exemple la vente de plusieurs bâtiments et terres au lieu-dit de la Gondonnière à Sepmes par Théophile Chevalier dans les années 1910.

Les éléments dont nous disposons ne nous permettent pas de faire une recherche dans les actes notariés puisque nous n'avons ni la date exacte de l'acte, ni le nom du notaire. Seule la documentation hypothécaire peut nous permettre de retrouver l'acte de vente.

Identification de la conservation.

Sepmes se situant dans l'arrondissement de Loches, je m'intéresse à la documentation de cette conservation.

Recherche du patronyme « Chevalier » dans les registres indicateurs

Conservation des hypothèques

Loches (Indre-et-Loire, France ; arrondi... X



Type de registre d'ordre

registre indicateur X



Type de registre des formalités

Sélectionnez un ou plusieurs éléments

Série (pour les registres indicateurs et les tables alphabétiques de Tours uniquement)

Sélectionnez un ou plusieurs éléments

Numéro d'origine de la table, du répertoire ou du registre

Vider les champs

Rechercher

Il existe trois registres indicateurs. C'est dans le premier que se trouve le patronyme Chevalier.

Aba-Dazon - 4Q3/3 - Archives d'Indre-et-Loire

Lot 1/1 Média 290 / 382

NOMS.	NUMÉROS		NOMS.	NUMÉROS		NOMS
	du volume.	du folio.		du volume.	du folio.	
Chevalaria	37	50	Chevard.	58	30	Chevroux

Le patronyme se trouve à la [vue 290](#) et indique un renvoi vers le folio 85 de la table alphabétique n° 10.

Trouver Théophile Chevalier dans la table alphabétique

Il faut maintenant rechercher dans la table alphabétique n° 10 le patronyme « Chevalier » et tourner les pages jusqu'à trouver Théophile.

Conservation des hypothèques

Loches (Indre-et-Loire, France ; arrondi... X

Type de registre d'ordre

table alphabétique X

Type de registre des formalités

Sélectionnez un ou plusieurs éléments

Série (pour les registres indicateurs et les tables alphabétiques de Tours uniquement)

Sélectionnez un ou plusieurs éléments

Numéro d'origine de la table, du répertoire ou du registre

10

Vider les champs

Rechercher

On peut noter le numéro de la table alphabétique dans le champ prévu à cet effet pour gagner du temps.

Le patronyme Chevalier débute au folio 85, vue 120, mais Théophile Jean Alfred Chevalier, n'apparaît qu'à la [vue 125](#).

1914		Maria Joséphine	de Julienne	Lezennes	200	252
1935	ép. Linauzier	^{Brasque} Théophile Jean Alfred <small>Théophile Alfred Jean</small>	ép.	Lezennes	200	253
	ép. Pouponeau	Henri Pierre Célestin <small>ou sans prénom ou Henri</small>	Ciré	Loches	201	202
1916		Marcel	immort	Loches	202	305

La table alphabétique nous donne quelques indications supplémentaires sur cette personne puisque figurent :

- Le nom de son épouse : Limouzin.
- Son année de décès : 1935.

Reste maintenant à retrouver la case 253 du répertoire des formalités n° 200.

Trouver la case de Théophile Chevalier

Conservation des hypothèques

Loches (Indre-et-Loire, France ; arrondi...

Type de registre d'ordre

répertoire des formalités hypothécaires

Type de registre des formalités

Sélectionnez un ou plusieurs éléments

Série (pour les registres indicateurs et les tables alphabétiques de Tours uniquement)

Sélectionnez un ou plusieurs éléments

Numéro d'origine de la table, du répertoire ou du registre

200

Vider les champs

Rechercher

On peut directement rentrer le numéro du répertoire des formalités afin de gagner du temps.

CASE N° 253 - Chevalier Théophile ^{Théophile Albert Jean} épouse à Jepsimas

NOTA. Amortir d'un signe particulier les inscriptions au profit du Crédit foncier. (Instruction n° 2217)

REGISTRES DE FORMALITÉS n°		DATES des TRANSCRIPTIONS ou des mentions en marge.	NATURE DE L'ACTE TRANSCRIT ou de la mention.	ÉVALUATION ou PRIX porté dans l'acte.	RADIATION de LA SÉRIE et résolutions judiciaires de contrats.	REGISTRES DE FORMALITÉS n°	DATES des TRANSCRIPTIONS ou des mentions en marge.	NATURE DE L'ACTE TRANSCRIT ou de la mention.	ÉVALUATION ou PRIX porté dans l'acte.	RADIATION de LA SÉRIE et résolutions judiciaires de contrats.	REGISTRES DE FORMALITÉS n°	DATES des TRANSCRIPTIONS.	MONTANT de LA CHARGE inscrite.	RADIATIONS, DÉSIGNATIONS, renouvellements.	REGISTRES DE FORMALITÉS n°	
du volume.	de l'article.					du volume.	de l'article.				du volume.	de l'article.			du volume.	de l'article.
1798	78	11 Mars 1797	Donation à lui	97700		1795	83	1 Mars 1794	Vente	410						
1798	74	22 Mars 1797	acquit	2992			89			1104						
1799	8	30 Mars 1798	acq.	8700			70			157						
1825	888	1 Mars 1790	Echange				71			50						
	889		"	"			72			3215						
	890		"	"			73			7000						
	891		Vente	10000			74			10000						
	892		"	4000			75	8 Mars 1793	Vente	1000						
	893		"	800			823	21 Mars 1793	Vente	3000						
	894		"	2600			824	15 Mars 1793	Vente	10000						
1888	200	12 Mars 1913	Vente	10000												
1905	57	7 Mars 1914	Echange													
1905	56		Vente	5500												
1905	57		"	1012												

La case de Théophile Chevalier se trouve à la [vue 88](#).

Repérer la transcription correspondant à la vente recherchée.

Après la seconde moitié des années 1820, la colonne « désignation des immeubles » disparaît. La mention de la nature du bien immobilier est désormais exceptionnelle. Il devient donc difficile de connaître la nature des biens immeubles faisant l'objet de la transcription.

Pour retrouver, parmi toutes les transcriptions mentionnées dans la case, la transcription voulue, on peut s'aider des colonnes suivantes

- « dates des transcriptions » : lorsqu'on connaît approximativement la date de l'acte qu'on cherche, la date de la transcription est utile (une transcription est normalement faite dans un délai de 2 semaines à 6 mois).
- « nature de l'acte transcrit »
- « évaluation du prix porté dans l'acte ».

Dans le cas qui nous intéresse on ne connaît que la date approximative (années 1910) et le lieu, qui n'est pas indiqué dans la case.

On peut éliminer de la case toutes les transcriptions antérieures et postérieures aux années 1910. Restent ainsi 18 transcriptions.

Parmi ces 18 transcriptions on trouve des ventes et des échanges. En éliminant ces dernières il ne reste plus que 14 candidats.

Pour les départager, seule l'évaluation de la transaction peut être utile. Vu qu'il s'agit de bâtiments, on peut en effet écarter *a priori* les montants inférieurs à 1000 francs, ce qui limite la recherche à 10 transcriptions.

1891	78	12 Mars 1907	Donation à lui	17700	1905	88	7 Mars 1914	Ventes	410
1892	74	29 Juin 1907	acquies	1892	89	8	8	1164	
1899	8	30 Mars 1902	Acq.	1300	70	8	8	157	
1895	888	4 Mars 1910	Echange	..	71	8	8	50	
8	889	8	8	..	72	8	8	335	
8	890	8	8	..	73	8	8	7600	
8	891	8	8	..	74	8	8	10400	
8	892	8	Vente	10000	75	26	8 Mars 1923	Vente	1000
8	893	8	8	4000	888	16	27 Mars 1913	Vente	3000
8	894	8	8	100	892	16	12 Mars 1914	Vente	16500
8	895	8	8	2600					
1888	200	12 Mars 1913	Vente	10000					
1906	87	7 Mars 1914	Echange	..					
1905	86	8	Vente	5500					
1905	87	8	8	1612					

Pour chacune de ces transcriptions il faut noter le numéro du volume, le numéro de transcription et la date pour retrouver la cote de conservation aux Archives départementales.

Astuce : lorsqu'on connaît les identités de l'acquéreur et de l'ancien possesseur, il est judicieux de rechercher les relevés des formalités des deux personnes et d'y repérer l'acte qui y est en commun.

Une fois la référence notée, il ne reste plus qu'à consulter le volume du registre des transcriptions correspondant ([voir ci-dessus](#)).

Annexes

Composition des arrondissements (1800-2016)

Communes	Arrondissement	Modifications
Abilly	Loches	
Ambillou	Tours	Commune distraite de l'arrondissement de Chinon pour être réunie à celui de Tours comme tout le canton de Château-la-Vallière par la loi du 21 juillet 1824.
Amboise	Tours	
Anché	Chinon	
Antogny-le-Tillac	Chinon	
Artannes-sur-Indre	Tours	
Assay	Chinon	
Athée-sur-Cher	Tours	
Autrèche	Tours	
Auzouer-en-Touraine	Tours	
Avoine	Chinon	
Avon-les-Roches	Chinon	
Avrillé-les-Ponceaux	Chinon	
Azay-le-Rideau	Chinon	
Azay-sur-Cher	Tours	
Azay-sur-Indre	Loches	
Balesmes	Loches	
Ballan-Miré	Tours	
Barrou	Loches	
Beaulieu-lès-L.	Loches	
Beaumont-en-Véron	Tours	
Beaumont-la-Ronce	Chinon	
Beaumont-Village	Loches	
Benais	Chinon	
Berthenay	Tours	
Betz-le-Château	Loches	
Bléré	Tours	
Bossay-sur-Claise	Loches	
Bossée	Loches	
Boulay (le)	Tours	
Bourgueil	Chinon	
Bournan	Loches	
Boussay	Loches	
Braslou	Chinon	
Braye-sous-Faye	Chinon	
Braye-sur-Maulne	Tours	Commune distraite de l'arrondissement de Chinon pour être réunie à celui de Tours comme tout le canton de Château-la-Vallière par la loi du 21 juillet 1824.

Communes	Arrondissement	Modifications
Brèches	Tours	Commune distraite de l'arrondissement de Chinon pour être réunie à celui de Tours comme tout le canton de Château-la-Vallière par la loi du 21 juillet 1824.
Bréhémont	Chinon	
Bridoré	Loches	
Brizay	Chinon	
Bueil-en-Touraine	Tours	
Candes-Saint-Martin	Chinon	
Cangey	Tours	
Celle-Guenand (la)	Loches	
Celle-Saint-Avant (la)	Loches	
Céré-la-Ronde	Tours	
Cerelles	Tours	
Chambon	Loches	
Chambourg-sur-Indre	Loches	
Chambray-lès-T.	Tours	
Champigny-sur-Veude	Chinon	
Chançay	Tours	
Chanceaux-près-L.	Loches	
Chanceaux-sur-Choisille	Tours	
Channay-sur-Lathan	Tours	Commune distraite de l'arrondissement de Chinon pour être réunie à celui de Tours comme tout le canton de Château-la-Vallière par la loi du 21 juillet 1824.
Chapelle-aux-Naux (la)	Chinon	
Chapelle-Blanche-Saint-Martin (la)	Loches	
Chapelle-sur-Loire (la)	Chinon	
Charentilly	Tours	
Chargé	Tours	
Charnizay	Loches	
Château-la-Vallière	Tours	Commune distraite de l'arrondissement de Chinon pour être réunie à celui de Tours comme tout le canton de Château-la-Vallière par la loi du 21 juillet 1824.
Château-Renault	Tours	
Chaumussay	Loches	
Chaveignes	Chinon	
Chédigny	Loches	
Cheillé	Chinon	
Chemillé-sur-Dême	Loches	
Chemillé-sur-Indrois	Tours	
Chenonceaux	Tours	
Chezelles	Chinon	
Chinon	Chinon	
Chisseaux	Tours	
Chouzé-sur-Loire	Chinon	
Cigogné	Tours	

Communes	Arrondissement	Modifications
Cinçais	Chinon	
Cinq-Mars-la-Pile	Chinon	
Ciran	Loches	
Civray-de-Touraine	Tours	
Civray-sur-Esves	Loches	
Cléré-les-Pins	Chinon	
Continvoir	Chinon	
Cormery	Tours	
Couesmes	Tours	Commune distraite de l'arrondissement de Chinon pour être réunie à celui de Tours comme tout le canton de Château-la-Vallière par la loi du 21 juillet 1824.
Courçay	Tours	
Courcelles-de-Touraine	Tours	Commune distraite de l'arrondissement de Chinon pour être réunie à celui de Tours comme tout le canton de Château-la-Vallière par la loi du 21 juillet 1824.
Courcoué	Chinon	
Couziers	Chinon	
Cravant-les-Côteaux	Chinon	
Crissay-sur-Manse	Chinon	
Croix-en-Touraine (la)	Tours	
Crotelles	Tours	
Crouzilles	Chinon	
Cussay	Loches	
Dame-Marie-les-Bois	Tours	
Descartes	Loches	
Dierre	Tours	
Dolus-le-Sec	Loches	
Draché	Loches	
Druye	Tours	
Épeigné-les-Bois	Tours	
Épeigné-sur-Dême	Tours	
Essards (les)	Chinon	
Esves-le-Moutier	Loches	
Esvres	Tours	
Faye-la-Vineuse	Chinon	
Ferrière (la)	Tours	
Ferrière-Larcon	Loches	
Ferrière-sur-Beaulieu	Loches	
Fondettes	Tours	
Francueil	Tours	
Genillé	Loches	
Gizeux	Chinon	
Grand-Pressigny (le)	Loches	
Guerche (la)	Loches	
Hermites (les)	Tours	

Communes	Arrondissement	Modifications
Hommes	Tours	Commune distraite de l'arrondissement de Chinon pour être réunie à celui de Tours comme tout le canton de Château-la-Vallière par la loi du 21 juillet 1824.
Huismes	Chinon	
Ile-Bouchard (l')	Chinon	
Ingrandes-de-Touraine	Chinon	
Jaulnay	Chinon	
Joué-lès-T.	Tours	
Langeais	Chinon	
Larçay	Tours	
Lémeré	Chinon	
Lerné	Chinon	
Liège (le)	Loches	
Lignieres-de-Touraine	Chinon	
Ligré	Chinon	
Ligueil	Loches	
Limeray	Tours	
Loches	Loches	
Loché-sur-Indrois	Loches	
Louans	Loches	
Louestault	Tours	
Louroux (le)	Loches	
Lublé	Tours	Commune distraite de l'arrondissement de Chinon pour être réunie à celui de Tours comme tout le canton de Château-la-Vallière par la loi du 21 juillet 1824.
Lussault-sur-Loire	Tours	
Luynes	Tours	
Luzé	Chinon	
Luzillé	Tours	
Maillé	Chinon	
Manthelan	Loches	
Marcay	Chinon	
Marcé-sur-Esves	Loches	
Marcilly-sur-Maulne	Tours	Commune distraite de l'arrondissement de Chinon pour être réunie à celui de Tours comme tout le canton de Château-la-Vallière par la loi du 21 juillet 1824.
Marcilly-sur-Vienne	Chinon	
Marigny-Marmande	Chinon	
Marray	Tours	
Mazières-de-Touraine	Chinon	
Membrolle-sur-Choisille (la)	Tours	
Mettray	Tours	
Monnaie	Tours	
Montbazou	Tours	
Monthodon	Tours	
Montlouis-sur-Loire	Tours	

Communes	Arrondissement	Modifications
Montrésor	Loches	
Montreuil-en-Touraine	Tours	
Monts	Tours	
Morand	Tours	
Mosnes	Tours	
Mouzay	Loches	
Nazelles-Négron	Tours	
Neuil	Chinon	
Neuillé-le-Lierre	Tours	
Neuillé-Pont-Pierre	Tours	
Neuilly-le-Brignon	Loches	
Neuville-sur-Brenne	Tours	
Neuvy-le-Roi	Tours	
Noizay	Tours	
Notre-Dame-d'Oé	Tours	
Nouans-les-Fontaines	Loches	
Nouâtre	Chinon	
Nouzilly	Tours	
Noyant-de-Touraine	Chinon	
Orbigny	Loches	
Panzoult	Chinon	
Parcay-Meslay	Tours	
Parcay-sur-Vienne	Chinon	
Paulmy	Loches	
Pernay	Tours	
Perrusson	Loches	
Petit-Pressigny (le)	Loches	
Pocé-sur-Cisse	Tours	
Pont-de-Ruan	Tours	
Ports	Chinon	
Pouzay	Chinon	
Preuilly-sur-Claise	Loches	
Pussigny	Chinon	
Razines	Chinon	
Reignac-sur-Indre	Loches	
Restigné	Chinon	
Reugny	Tours	
Riche (la)	Tours	
Richelieu	Chinon	
Rigny-Ussé	Chinon	
Rillé	Tours	Commune distraite de l'arrondissement de Chinon pour être réunie à celui de Tours comme tout le canton de Château-la-Vallière par la loi du 21 juillet 1824.
Rilly-sur-Vienne	Chinon	
Rivarennnes	Chinon	

Communes	Arrondissement	Modifications
Rivière	Chinon	
Roche-Clermault (la)	Chinon	
Rohecobon	Tours	
Rouzières-de-Touraine	Tours	
Saché	Chinon	
Saint-Antoine-du-Rocher	Tours	
Saint-Aubin-le-Dépeint	Tours	
Saint-Avertin	Tours	
Saint-Bauld	Loches	
Saint-Benoît-la-Forêt	Chinon	
Saint-Branches	Tours	
Saint-Christophe-sur-le-Nais	Tours	
Saint-Cyr-sur-Loire	Tours	
Sainte-Catherine-De-Fierbois	Chinon	Distraite du canton de Ligueil (arrondissement de Loches) pour être réunie au canton de Sainte-Maure-de-Touraine (arrondissement de Chinon) par la loi du 28 mars 1832.
Sainte-Maure-de-Touraine	Chinon	
Saint-Épain	Chinon	
Saint-Étienne-de-Chigny	Tours	
Saint-Flovier	Loches	
Saint-Genouph	Tours	
Saint-Germain-sur-Vienne	Chinon	
Saint-Hyppolyte	Loches	
Saint-Jean-Saint-Germain	Loches	
Saint-Laurent-de-Lin	Tours	Commune distraite de l'arrondissement de Chinon pour être réunie à celui de Tours comme tout le canton de Château-la-Vallière par la loi du 21 juillet 1824.
Saint-Laurent-en-Gâtines	Tours	
Saint-Martin-le-Beau	Tours	
Saint-Michel-sur-Loire	Chinon	
Saint-Nicolas-de-Bourgueil	Chinon	
Saint-Nicolas-des-Motets	Tours	
Saint-Ouen-les-Vignes	Tours	
Saint-Paterne-Racan	Tours	
Saint-Patrice	Chinon	
Saint-Pierre-des-Corps	Tours	
Saint-Quentin-sur-Indrois	Loches	

Communes	Arrondissement	Modifications
Saint-Règle	Tours	
Saint-Roch	Tours	
Saint-Senoche	Loches	
Saunay	Tours	
Savigné-sur-Lathan	Tours	Commune distraite de l'arrondissement de Chinon pour être réunie à celui de Tours comme tout le canton de Château-la-Vallière par la loi du 21 juillet 1824.
Savigny-en-Véron	Chinon	
Savonnières	Tours	
Sazilly	Chinon	
Semblançay	Tours	
Sennevières	Loches	
Sepmes	Loches	
Seuilly	Chinon	
Sonzay	Tours	
Sorigny	Tours	
Souvigné	Tours	Commune distraite de l'arrondissement de Chinon pour être réunie à celui de Tours comme tout le canton de Château-la-Vallière par la loi du 21 juillet 1824.
Souvigny-de-Touraine	Tours	
Sublaines	Tours	
Tauxigny	Loches	
Tavant	Chinon	
Theneuil	Chinon	
Thilouze	Chinon	
Thizay	Chinon	
Tournon-Saint-Pierre	Loches	
Tours	Tours	
Tour-Saint-Gelin (la)	Chinon	
Trogues	Chinon	
Truyes	Tours	
Vallères	Chinon	
Varennes	Loches	
Veigné	Tours	
Veretz	Tours	
Verneuil-le-Château	Chinon	
Verneuil-sur-Indre	Loches	
Vernou-sur-Brenne	Tours	
Villaines-les-Rochers	Chinon	
Villandry	Tours	
Ville-aux-Dames (la)	Tours	
Villebourg	Tours	
Villedômain	Loches	
Villedômer	Tours	
Villeloin-Coulangé	Loches	
Villeperdue	Tours	

Communes	Arrondissement	Modifications
Villiers-au-Bouin	Tours	Commune distraite de l'arrondissement de Chinon pour être réunie à celui de Tours comme tout le canton de Château-la-Vallière par la loi du 21 juillet 1824.
Vou	Loches	
Vouvray	Tours	
Yzeures-sur-Creuse	Loches	

Relevés des formalités de l'État et des collectivités

Il nous a paru utile, vu le nombre des transcriptions faites pour **l'État et le Département**, grands propriétaires de biens immobiliers dans le département, de faire un relevé de toutes les cases de ces deux entités dans les trois conservations des hypothèques.

Chacun de ces tableaux indique à gauche la conservation puis les références des volumes des répertoires des formalités où ont été portées les cases de l'État et du Département, le(s) numéro(s) de vue correspondant(s) et enfin les dates extrêmes des transcriptions portées dans chacune de ces cases.

Pour rappel, les recherches pour les **communes** se font au nom de la commune dans les conservations de Loches et Tours et à « commune » à Chinon.

A noter : dans les conservations de Chinon et Tours, il existe des cases spécifiques pour les **Monuments historiques** rassemblant les références des transcriptions des arrêtés de classement (indiquées **en rouge**). A Loches par contre, ces références sont confondues avec les références des autres transcriptions (nous avons mentionné dans la colonne commentaire la présence de telles références de transcription).

État

Conservation	Volume	case	vue(s)	Dates extrêmes		Commentaires
Chinon	139	200	53	24/09/1834	15/05/1837	
	144	113	62	22/06/1837	03/02/1838	
	145	545	143	3/02/1838	27/02/1838	
	145	644	168	27/02/1838	06/09/1838	
	146	718	183	06/09/1838	17/05/1839	
	148	179	49	17/05/1839	26/06/1839	
	148	328	86	26/06/1839	07/09/1839	
	148	586	152	07/09/1839	24/10/1839	
	149	52	18	10/12/1839	18/05/1840	
	150	135	38	11/06/1840	29/01/1841	

Conservation	Volume	case	vue(s)	Dates extrêmes		Commentaires
Chinon	151	133	38	29/01/1841	29/05/1841	
	151	543	140	29/05/1841	20/07/1841	
	152	171	46	27/09/1841	03/05/1845	
	155	554	172	03/05/1845	16/08/1845	
	155	611	188	16/08/1845	01/07/1845	
	161	1	4	01/07/1845	25/05/1846	
	163	1	4 à 8	25/05/1846	09/02/1905	
	305	222	78	25/08/1905	26/02/1923	
	331	355	92	26/02/1923	25/06/1937	
	357	117	33	15/04/1938	10/11/1955	
	390	444	115	10/11/1955	10/11/1955	
	200	97 bis	37	20/07/1914	09/12/1954	Arrêtés de classement aux Monuments historiques
Loches	72	449	117	3/01/1834	24/04/1837	
	77	4	3	24/04/1837	21/08/1837	
	77	320	82	21/08/1837	08/01/1837	
	77	792	201 à 202	08/01/1837	07/06/1839	
	80	1	4	29/06/1839	08/01/1841	
	80	2	5	08/01/1841	01/04/1842	
	80	3	6	25/04/1842	25/05/1847	
	86	636	163	28/06/1847	27/07/1935	On y trouve les arrêtés de classement aux Monuments historiques (1914-1927)
	253	440	113	06/10/1937	23/04/1953	On y trouve un arrêté de classement aux Monuments historiques (10/09/1938)
	277	25	10	19/06/1955	19/06/1955	Une seule transcription
Tours	8	183				
	83	175	178	12/01/1811	12/02/1835	
	185	242	64	19/02/1835	07/09/1835	
	186	780	195	07/09/1835	07/12/1835	
	187	583	150	07/12/1835	05/02/1836	
	188	295	76	05/02/1836	22/02/1836	
	188	378	97	22/02/1836	05/04/1896	
	189	366	96	04/06/1836	14/02/1837	
	191	525	135	14/03/1837	18/05/1837	
	192	200	54	18/05/1837	01/07/1837	
	192	706	182	03/08/1837	25/01/1838	
	194	151	41	01/02/1838	26/04/1838	
	194	790	202	26/04/1838	20/03/1839	
	197	294	76 à 77	20/03/1839	14/02/1842	
	205	165	46	11/03/1842	17/08/1844	
	212	182	48 à 49	30/08/1844	04/11/1871	

Conservation	Volume	case	vue(s)	Dates extrêmes		Commentaires
Tours	587	506	128 à 130, 132	07/11/1871	05/11/1943	Attention la lecture se fait dans le sens suivant : vue 129, vue 130 puis vue 128 et enfin 132
	665	508	131 à 134	13/01/1944	24/04/1953	
	709	363	97 à 99	24/04/1953	29/12/1955	
	545	483	125	16/07/1914	02/09/1931	Arrêtés de classement aux Monuments historiques
	619	237	63	10/06/1932	23/02/1942	
	659	293	77	05/03/1942	27/03/1955	

Département

Conservation	Volume	case	vue(s)	Dates extrêmes	
Chinon	143	354	184	19/05/1837	30/11/1852
	173	589	152	14/01/1853	02/02/1884
	259	467	161	02/02/1884	10/03/1884
	261	76	29	9/07/1884	13/05/1890
	273	184	65	13/05/1890	28/12/1955
Loches	82	181	49	24/11/1843	11/07/1887
	173	348	119	18/07/1887	03/08/1887
	173	430	147 à 149	03/08/1887	01/12/1887
	174	330	114 à 117	01/12/1887	20/08/1891
	182	377	132 à 133	20/08/1891	13/10/1955
Tours	83	147	149	02/01/1811	30/01/1836
	189	478	124	17/06/1836	18/10/1865
	315	466	161	18/10/1865	12/04/1889
	441	215	74	12/04/1889	04/01/1890
	446	204	73	05/05/1892	20/07/1950
	694	613	157	19/08/1950	15/11/1955

Tables alphabétiques utiles pour la recherche des personnes morales (associations, sociétés, syndicats...)

Conservation	Termes employés	Références (volume et vue)
Chinon	Bureaux de bienfaisance	Vol. 11, vue 354
	Chemins de fer	Vol. 15, vue 86
	Communauté (religieuse)	Vol. 17 vue 100
	Communes	Vol. 17 vue 101
	Compagnies	Vol. 17, vue 112
	Congrégations	Vol. 17, vue 138
	Sociétés	Vol. 54 bis, vues 334-369 ¹
Loches	Sociétés	Vol. 45, vues 13-15 Vol. 55, vues 100-109
	Congrégation	Vol. 11, vue 167
	Chemins de fer	Vol. 10, vue 66
Tours	Toutes catégories	Table complémentaire sans n° (4Q5/249) ²

¹ Ont été inscrits dans ce volume toutes les sociétés des volumes 68 (vues 498-514) et 77 (vue 242) ainsi que les sociétés enregistrées postérieurement.

² Il existe des volumes regroupant sociétés, communautés, congrégations... pour chacune des séries (voir le détail ci-dessous). En octobre 1936, toutes ces entrées ont été fusionnées dans un seul registre (4Q5/249), y compris les sociétés du volume 81 lacunaire de la 1^{ère} série.

À partir de sa création, c'est dans ce seul registre que sont notées les nouvelles entrées (à partir de la vue 106).

Détail des volumes par série :

Première série

- sociétés : [vol. 17, vues 188-194](#) et vol. 81 (lacunaire),
- communautés religieuses [vol. 17, vue 207](#)
- congrégations : [vol. 17, vue 216](#)

Deuxième série (sociétés, congrégations et communautés confondues) : [vol. 16, vues 32 à 55](#) et [vol. 106, vues 214 à 240](#)